



U . C . A . F . E .

Union Commerciale Artisanale de Fruges & Environs

Site internet : www.ucafe62.fr

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE DE FRUGES

1^{er} DIMANCHE de JUILLET

Article I^{er} :

Chaque participant doit avoir rempli de façon lisible la fiche d'identité et de domicile et, acquitté son droit de place avant de recevoir le numéro qui lui est attribué.

Article II :

Chaque participant doit afficher sur son emplacement le numéro correspondant, ainsi que son nom.

Article III :

Chaque participant doit absolument respecter les riverains. Il est interdit d'appuyer des objets sur les façades.

Article IV :

L'exposition ou la vente d'animaux vivant est interdite sauf autorisation spéciale.

**LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES PEUT
ENTRAÎNER L'EXCLUSION IMMÉDIATE**

**En fonction de l'ordre d'arrivée de votre réservation, nous ferons
notre possible afin de vous donner satisfaction.**

**L'encaissement de votre paiement se fera après la manifestation
Aucun remboursement n'est possible après votre inscription.**

PS : les fichiers de la brocante sont téléchargeables sur le site de l'UCAFE : www.ucafe62.fr



----- Association loi 1901, déclarée au JO du 7 décembre 1963, N° w624000473 -----
Siège social : LE BULOT GOURMAND - 20, rue du Four 62310 FRUGES
Contacts : Mathilde PARIS (Présidente) Tél 03.21.03.51.83 – portable : 06.03.43.15.83 – Email : contact.ucafe62@gmail.com
Sophie LEMAITRE (Vice-présidente): tonic62@hotmail.fr - Olivier CANETTE (Trésorier): olivier-canette@orange.fr

